This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD LAW LIBRARY
3 2044 057 022 873

Albert Van Zuylen
AVOCAT

FOR TX
Z

PROPERTY OF
FOR TX
HARVARD LAW LIBRARY

LES

Institutions Politiques

ET JUDICIAIRES

du Danemark, des Féroë et de l'Islande

BIBLIOTECA LU
659
N.° d' ord. 3

HARVARD
LAW
LIBRARY

Digitized by Google

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

LUIGI LUCCHINI

Received December 20, 1930

Digitized by Google

Belgium

Digitized by Google

Digitized by Google

LUCCHINI

144

LES

INSTITUTIONS POLITIQUES

ET JUDICIAIRES

du Danemark, des Féroë et de l'Islande

Causerie faite par Me Albert VAN ZUYLEN

à la Conférence du Jeune Barreau d'Anvers

LE 27 OCTOBRE 1893

BRUXELLES

IMPRIMERIE Ve FERDINAND LARCIER

22, RUE DES MINIMES, 22

1894

DENMARK

964

LUX

X

Digitized by Google

FOR TX

DEC 20 1930

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Mon cher Van Zuylen,

Un avant-propos, par moi, à une œuvre de vous, c'est le renversement des choses!

Il est vrai qu'aujourd'hui tant de choses se renversent!...

Quoi qu'il en soit, puisque, à l'instar de Pascal, vous jugez le *moi* tellement haïssable, que vous refusez obstinément de parler de vous-même, je me résigne à prendre la parole en votre lieu et place, — sans mandat il est vrai; mais un ami est un *negotiorum gestor* donné par la nature.

Grand voyageur devant l'Éternel, vous avez, pendant les dernières vacances, avec quelques confrères, visité l'Islande. Durant la traversée, à bord du *Laura*, vous

Digitized by Google

avez eu l'occasion de vous entretenir avec le *Kammerherre* Hoppe, gouverneur de province à Randers (Jutland), avec M. Buchwald, gouverneur des Féroë et avec un magistrat islandais. L'occasion était propice pour prendre des notes sur les institutions politiques et judiciaires du Danemark, des Féroë et de l'Islande. Toujours laborieux, vous n'y avez point manqué. Toujours confraternel, vous vous êtes, à votre retour, empressé de faire, à ce sujet, la causerie que la Commission administrative de la Conférence du Jeune Barreau d'Anvers vous demandait.

Votre succès a été incontesté : on a été unanime à louer la précision de votre exposé, agrémenté de détails humoristiques sur votre voyage.

Lorsque, pour le publier, je vous ai demandé le manuscrit de votre causerie, vous m'avez répondu qu'il n'existait point. Vos communications humoristiques étaient purement verbales, sans doute, — je vous connais, — pour éviter l'enregistrement. Quant à vos notes sur les institutions politiques et judiciaires, vous estimiez, avec votre perpétuel souci de l'exactitude, que, prises à la hâte, elles n'offraient pas de garanties suffisantes pour être publiées.

C'est alors qu'est intervenu, comme *Deus ex machina*,

Digitized by Google

Me Auguste Delbeke, excellent Confrère, quoique membre de la Chambre des représentants. *Deus nobis hæc otia fecit.* Il n'y a pas à dire, c'est quelque chose que d'être membre de la Chambre des représentants : d'abord, on est inviolable; ensuite, on peut violenter les autres. Me Delbeke vous a donc violenté. Sous le couvert de son immunité parlementaire, il s'est emparé de vos notes et en a fait, par la voie diplomatique, contrôler l'exactitude. Comme cela ne pouvait manquer, la diplomatie constata cette exactitude scrupuleuse. Vous serez exact même quand il n'y aura plus de diplomates.

Et voilà comment, grâce à la diplomatie, à Me Delbeke et à moi, vos renseignements si intéressants sur les institutions politiques et judiciaires du Danemark, des Féroë et de l'Islande seront, presque malgré vous, livrés à la publicité. Je remercie la diplomatie avec tous les égards qui lui sont dus et Me Delbeke avec toute la cordialité qu'il mérite. Quant à moi-même, sans aucune modestie, je me vante d'avoir fait quelque chose d'utile, qui me fera pardonner l'intempestivité de mon avant-propos.

CHARLES DUMERCY.

Anvers, 20 mars 1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Danemark

Tous les citoyens âgés de 30 ans, résidant depuis un an dans la commune, forment le corps électoral.

En sont exclus, ceux qui reçoivent ou ont reçu des secours de la charité publique, dont on ne leur a point fait remise ou qu'ils n'ont point remboursés, ceux qui ne peuvent pas disposer de leurs biens, et les serviteurs et domestiques qui ne sont pas chefs de ménage.

Le pouvoir législatif est exercé par le Roi, et le Rigsdag composé de deux Chambres, le Folkething ou Chambre basse et le Landsthing ou Chambre haute.

Le Folkething est élu directement par le corps électoral. Le mandat législatif est de trois ans.

Le Landsthing comprend un certain nombre de membres temporaires nommés pour un terme de huit

Digitized by Google

ans, par des corps électoraux composés en partie des plus forts imposés des villes et des campagnes, en partie de délégués de citoyens.

Divers de ces électeurs ont d'une certaine manière deux voix, d'abord en participant avec tous les autres citoyens aux élections des délégués de leur district, et puis en faisant eux-mêmes, comme les plus forts imposés, partie du corps électoral du district.

A ces membres temporaires, le Roi en ajoute quelques-uns à vie qu'il choisit parmi les membres actuels et les anciens membres du Folkething et du Landsthing.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Roi assisté d'un ministère composé de sept membres (finances, justice, culte, intérieur (1), affaires étrangères, marine, guerre).

Depuis seize ans, le ministère n'a plus de majorité dans le Folkething et gouverne en désaccord avec celui-ci. Déjà en 1877, le pouvoir exécutif fut obligé de décréter une loi financière provisoire. Il est vrai que dans la suite cette loi fut régulièrement votée jusqu'en 1885, date à partir de laquelle le Roi eut

(1) On a détaché, vers la fin de 1893, les travaux publics du département de l'intérieur, pour en faire un département spécial.

Digitized by Google

recours, après chaque session législative, à l'art. 25 de la Constitution, lui permettant de faire des lois provisoires pendant les vacances des Chambres. Depuis lors chaque année on a recours à ce stratagème.

Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux, savoir : en première instance les Herrefoged ou Birkedommer dans les campagnes, les Byfoged dans les villes, au deuxième degré les Cours d'appel, et au troisième degré le Hoiesteret ou Cour suprême.

Herrefoged et Birkedommer sont deux titres différents pour indiquer le même fonctionnaire. Dans telle localité, il porte la première désignation, dans telle autre la seconde.

Le Byfoged a les mêmes fonctions, à peu de choses près, que le Herrefoged et le Birkedommer.

Ils sont en première instance juges civils et criminels, quelle que soit l'importance du litige, et siègent seuls (1).

Ils sont de plus juges d'instruction, chefs de la police, notaires, greffiers.

(1) Dans les affaires criminelles, quand il s'agit d'un crime entraînant la peine capitale, les juges s'adjoignent quatre personnes notables résidant dans la juridiction.

Une loi nouvelle, promulguée en 1892, a institué des tribu-

Digitized by Google

Dans les villes le Byfoged est aussi bourgmestre ; il y a exception pour les grandes villes, où cette charge est remplie par un fonctionnaire spécial.

Chose étrange, c'est le juge qui a rendu la sentence civile, qui procède à son exécution sur la réquisition de la partie gagnante. C'est le juge qui procède à la saisie et à la vente des biens du débiteur récalcitrant, mais il peut se faire remplacer pour cette besogne, et d'ordinaire il le fait.

Tout procès civil doit être précédé d'une tentative de conciliation, qui se fait devant une commission composée de deux membres. En cas de conciliation, le procès-verbal peut être exécuté comme un jugement.

Cette institution est très utile ; on compte que les deux tiers au moins des procès sont terminés de cette manière.

Dans certains cas et particulièrement dans les affaires de police, cet essai de conciliation a lieu non devant une commission, mais devant le tribunal.

naux spéciaux pour les affaires maritimes, composés de juges et de deux notables de la juridiction. Tous les quatre ans, on dresse une liste des personnes qui paraissent aptes à remplir ces fonctions, et les juges y choisissent celles qui semblent être compétentes dans les questions qui se présentent.

Digitized by Google

Les Cours d'appel connaissent de l'appel des jugements rendus par les Birkedommer, Herrefoged ou Byfoged.

Il y en a deux, l'une siège à Copenhague pour les îles, l'autre à Viborg pour le Jutland.

Les arrêts sont rendus par cinq juges. Chose singulière, les membres de ces Cours sont généralement plus jeunes que les juges de première instance et il est rare qu'un de ceux-ci demande une place à la Cour d'appel. La raison en est simple, c'est que les traitements des juges de première instance sont plus élevés que ceux des juges d'appel.

Les juges composant les Cours d'appel et la Cour suprême sont inamovibles.

Ils ne peuvent être privés de leur charge que par un jugement. Ils peuvent demander la pension quand ils sont parvenus à l'âge de 65 ans; à cet âge, ils peuvent aussi être mis à l'éméritat d'office, tout en conservant l'intégralité de leur traitement; mais les juges de première instance ne jouissent pas du privilège de l'inamovibilité.

Au sommet de la hiérarchie judiciaire se trouve le Hoïestered ou Cour suprême. Celle-ci constitue un troisième degré de juridiction, car elle connaît non

Digitized by Google

seulement du droit, mais également du fait; ses arrêts sont rendus par neuf juges.

A côté de ces tribunaux ordinaires se trouve un tribunal de commerce siégeant à Copenhague.

Il n'y a pas de tribunaux administratifs.

Devant ces diverses juridictions la procédure civile est entièrement écrite, sauf devant le tribunal de commerce et la Cour suprême. Là, les débats sont oraux.

Les avocats, qui sont en même temps avoués, se divisent en trois classes; seuls les avocats à la Cour suprême ont le droit de plaider devant tous les tribunaux.

Il n'y a pas de jury en Danemark. Cependant l'art. 74 de la Constitution prévoit l'établissement de cette institution, pour les affaires criminelles et politiques. Le Ministre de la justice actuel est un chaud partisan de cette réforme que les Chambres ont jusqu'ici refusé de voter. Une commission fonctionne à cet effet au Folkething depuis deux ans, mais sans résultat.

Le Ministère public y est également inconnu. Ses fonctions sont exercées dans une certaine mesure par l'Amtmand, c'est-à-dire le gouverneur de province; à

Digitized by Google

Copenhague par le préfet de police. C'est lui qui requiert les poursuites criminelles, examine les jugements rendus, et, s'il y a lieu, en interjette appel dans l'intérêt de la vindicte publique. C'est lui aussi qui donne la formule exécutoire aux jugements criminels. Il ne peut siéger à l'audience, mais dans les causes du grand criminel, il désigne un avocat pour soutenir l'accusation à l'audience et un autre pour présenter la défense.

La peine de mort existe en Danemark, mais n'est plus exécutée depuis de longues années. Toutefois on a exécuté, il y a quelques mois, un prisonnier qui, à diverses reprises, avait tenté d'assassiner un gardien et le médecin de la prison.

L'exécution se fait par la hache.

Elle doit être publique, sauf quand il s'agit d'un crime commis par un prisonnier, alors, elle se fait dans l'enceinte de la prison; c'est ce qui a eu lieu dans l'espèce.

Avant de quitter le Danemark, notons encore qu'il n'y existe pas d'état civil proprement dit; les naissances, les mariages et les décès sont constatés par le clergé luthérien. L'autorité civile n'intervient que s'il s'agit de personnes n'appartenant pas au culte luthé-

Digitized by Google

rien, qui est la religion d'Etat ou aux autres cultes reconnus par l'Etat (catholique, calviniste, etc.).

Le divorce est prononcé par le gouverneur de province (Amtmand), sans l'intervention des tribunaux, sur un certificat du prêtre luthérien, qu'il n'est pas parvenu à réconcilier les époux, si les faits qui le motivent sont établis ou s'il a lieu par consentement mutuel.

D'ordinaire, le divorce doit être précédé d'une séparation, qui est aussi ordonnée par le gouverneur.

Digitized by Google

II

Féroë

Ces îles, qui ont une population d'environ 13,000 habitants, comprennent 6 Sysler ou cantons; à la tête de chacun d'eux il y a un Sysselmand, qui est commissaire de police, receveur des impôts, et juge de première instance dans certaines affaires concernant les habitants de la campagne. Le gouverneur des îles connaît de l'appel de ses jugements.

Au contraire, le Sysselmand en Islande a les mêmes attributions administratives et judiciaires que le Birkedommer en Danemark.

Le Landfoged est bourgmestre à Thorshavn (capitale), maître de police pour toutes les îles, accusateur public dans les affaires criminelles, receveur général des contributions et directeur des domaines.

Digitized by Google

Le Sorenskriver est juge ordinaire, civil et criminel pour toutes les îles. Il siége seul. La Cour d'appel de Copenhague connaît de l'appel de ses jugements.

Il est aussi chargé de veiller aux intérêts des mineurs.

Les dénominations de Landfoged et de Sorenskriver ne sont pas connues en Danemark, mais on les retrouve en Norvège.

Dans les Féroë, il n'y a pas d'avocats, mais au grand criminel l'accusé est assisté par un citoyen jugé apte à présenter la défense et désigné par le gouverneur des îles.

Le gouverneur ou Amtmand, qui représente le pouvoir central, préside le Lagething ou conseil communal, qui est également une assemblée consultative pour le gouvernement. Ce fonctionnaire a sous ses ordres un corps de police (Politicorps) composé de 22 hommes, à la fois agents de police et rameurs.

Digitized by Google

III

Islande

Ce pays, qui a une superficie de 102,963 kilomètres carrés et une population d'environ 72,000 habitants, jouit d'une autonomie presque complète. Il n'existe entre lui et le Danemark qu'une union purement personnelle, c'est-à-dire par la personne du Roi.

L'Islande est représentée dans le cabinet de Copenhague par un ministre spécial (1) et responsable, exerçant le pouvoir exécutif dans l'île par l'intermédiaire d'un gouverneur général.

Le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le Roi et l'Althing. Celui-ci se compose de deux Chambres, dont la première (Sénat) est formée de 12 mem-

(1) C'est le ministre de la justice qui remplit ces fonctions.

Digitized by Google

bres, 6 nommés par le Roi et 6 élus dans son propre sein par la Chambre basse.

Celle-ci comprend 24 membres. Elle est choisie par le corps électoral, qui comprend les citoyens de 25 ans d'âge, payant une certaine somme d'impôts, ou exerçant un emploi public ou ayant reçu une éducation académique.

Les électeurs ne deviennent éligibles qu'à l'âge de 30 ans.

Depuis plusieurs années, les Islandais font des tentatives pour modifier leur Constitution dans un sens plus démocratique.

A diverses reprises, les deux Chambres de l'Althing, et encore cette année au mois de juillet, ont voté la revision de divers articles constitutionnels, mais ces votes restent lettre morte, le Roi refusant sa sanction. Ces votes réitérés, de revision non suivis d'effet peuvent paraître étranges, alors que la Chambre haute est composée pour moitié de membres nommés par la couronne. On se demande comment la revision peut rencontrer la majorité nécessaire dans une Chambre dont la moitié des membres est élue par le Roi, alors que d'autre part le Roi est hostile à la revision. Cette bizarrerie s'explique par ce fait que le président de la

Digitized by Google

Chambre haute n'a pas voix délibérative, et que les six membres de cette Chambre nommés par la Chambre basse choisissent toujours comme président de la Chambre haute un des six membres nommés par le Roi, de cette façon le parti national a toujours la majorité.

Le parti national ou démocratique veut :

1° L'établissement d'un Jarl (comte) ayant le caractère d'un véritable ministre responsable devant l'Althing et remplaçant le gouverneur général;

2° Le suffrage universel sans restriction de cens ;

3° La réglementation législative des rapports de l'Eglise et de l'Etat ;

4° Une loi scolaire ;

5° Un pavillon commercial spécial ;

6° La restriction du droit de veto absolu qui appartient au Roi.

Le Gouverneur général représente le Roi dans les Chambres. C'est donc un ministre cumulant tous les départements.

Les lois danoises ne sont pas applicables en Islande. Mais les nouvelles lois danoises ayant une certaine importance, sont souvent présentées aux délibérations de l'Althing islandais, et d'ordinaire votées sans modi-

Digitized by Google

fications. C'est ainsi que la législation des deux pays ne diffère pas sensiblement.

L'Althing ne siège que tous les deux ans, mais vote un budget séparé pour chacune des deux années suivantes.

Le budget des années 1894 et 1895 s'élève en recettes à 1,139,500 kroner (la couronne vaut environ fr. 1.38) dont 570,750 couronnes pour 1894 et 568,750 couronnes pour 1895, et en dépenses à kr. 1,095,103.80 dont moitié à peu près pour chacune des deux années.

Chaque année le budget se solde en *boni*, et il n'y a pas de dette publique; au contraire, on voit même figurer dans les recettes pour chacune de ces années 33,000 couronnes, intérêts du fonds de réserve.

Le budget de la justice monte pour chacune des années à kr. 85,987.57. J'aurai tantôt l'occasion de revenir sur ce budget après vous avoir fait connaître l'organisation judiciaire de l'Islande.

Le pays est divisé en Sysler ou cantons; ceux-ci ont une grande étendue, en général une longueur de 25 à 30 lieues danoises (la lieue danoise est d'environ 7 1/2 kilomètres). Dans chaque Syssel, il y a un Sysselmand, juge et bourgmestre; c'est le type du juge unique.

Digitized by Google

Il connaît de toutes les affaires sans exception, tant civiles et commerciales que criminelles dans le sens le plus large du mot. Avec ses fonctions de juge, il cumule celles de bourgmestre, de notaire, de greffier, de percepteur des impôts, d'officier de police judiciaire et administrative, et il procède lui-même à l'exécution de ses jugements.

Le Syssel ou canton se subdivise en communes à la tête desquelles il y a des Repstyrere, espèces d'échevins dont les fonctions sont presque exclusivement administratives. Ils ont cependant certaines attributions judiciaires. En effet, dans chaque commune il y a une commission de deux membres, composée des Repstyrere formant un tribunal de conciliation. Le Sysselmand engage encore par lettre ou de vive voie les parties à terminer leur différend à l'amiable; s'il n'y réussit pas, il donne à deux hommes de son choix l'ordre de citer; ceux-ci se rendent chez la personne à assigner, et donnent lecture de l'ordonnance en présence de l'assigné ou d'un de ses parents. Ils l'attestent au bas de l'ordonnance, mais ils n'en délivrent copie que si l'assigné le requiert.

L'instruction de l'affaire se fait par écrit. Quand elle est complète, le juge prononce. Si, dans un certain

Digitized by Google

délai, le jugement n'est pas volontairement exécuté, la partie gagnante demande au juge de mettre sa sentence à exécution. Le juge procède alors en personne à la saisie, et ensuite, après des publications faites à l'église, à la vente publique des objets saisis.

Le Sysselmand est ambulant, c'est-à-dire doit se transporter dans les diverses parties de son canton, qui, comme je l'ai dit, est fort étendu, pour juger et exécuter ses sentences. Les frais de déplacement sont à charge de la partie succombante et sont parfois très élevés. Le même procès peut, suivant qu'il exige ou non des déplacements, coûter 500 ou 10 couronnes.

En cas de crime, le juge désigne une personne quelconque pour présenter la défense.

Il n'y a qu'un tribunal d'appel pour toute l'Islande. Il siége à Reykjavik. Il se compose de trois membres : un président (justiciarius) et deux assesseurs. Il y a deux avocats établis près ce tribunal.

Ils portent la dénomination de :

Yfirrjettarmolaflutningsmadur (29 lettres!!)

Quoique n'étant pas magistrats, ils reçoivent chacun un traitement de 800 couronnes du gouvernement, outre les honoraires qu'ils touchent des plaideurs qui ont recours à leurs soins.

Digitized by Google

Pour les litiges importants, on peut porter l'affaire en troisième degré devant la Cour suprême de Copenhague, qui, comme je l'ai dit plus haut, connaît du fait et du droit. Les Islandais voudraient voir supprimer ce troisième degré de juridiction. Ils en désirent la suppression avec raison, puisque la Cour suprême est appelée à appliquer la loi islandaise qu'elle ne connaît pas et dont elle ne sait pas même comprendre le texte sans une traduction.

En Islande, il n'y a pas de Sorenskriver comme au Féroë.

Revenons maintenant un instant au budget de la justice, qui va nous faire connaître encore quelques particularités sur l'administration de la justice.

Voici comment se décomposent les kr. 85,997.57 qui forment son total pour 1894 :

Traitements des juges et des Sysselmænd	Kr.	69,697.57
» des Repstyrere	»	6,000.—
Frais de bureau.	»	1,400.—
Prisons	»	3,700.—
Divers	»	5,200.—
	Kr.	85,997.57

Digitized by Google

Le traitement du président du tribunal est de

	Kr.	4,800.—
plus une allocation personnelle de . .	»	1,000.—
	Kr.	5,800.—

Chacun des assesseurs a.	Kr.	3,500.—
plus une allocation personnelle de . .	»	500.—
soit en tout	Kr.	4,000.—

Le Sysselmand de Reykjavik, qui porte le titre de Byfoged, a un traitement de kr. 3,000, les autres Sysselmænd ont un traitement variant entre 2,000 à 3,500 kr. par an.

Dans le chapitre « Divers » on remarque les articles suivants :

Honoraires des deux avocats près le tribunal d'appel, kr. 1,600.

Huissier (bud) près le tribunal d'appel, kr. 50.

Frais de justice criminelle et de police, kr. 3,000.

Au point de vue de la législation civile, le seul renseignement que je suis parvenu à recueillir, c'est que le fond de cette législation consiste dans un ancien

Digitized by Google

code appelé, je ne sais pour quel motif, « l'oie grise », complété et rajeuni par quelques lois récentes.

Il n'existe pas de vrais noms de famille en Islande, chacun porte le nom de son père en y ajoutant « son » (fils), ou « dottir » (fille). Le nom change ainsi à chaque génération.

Gunnar a un fils et une fille, le fils se nommera par exemple Jon Gunnarson et la fille Thora Gunnarsdottir, Jon Gunnarson aura pour fils Sigurthur Jonson et ainsi de suite sans que le nom de famille dépasse jamais une génération. Les noms de famille étrangers sont pour ainsi dire les seuls qui fassent exception à cette règle.

Autrefois l'Althing se réunissait en plein air sur le Logberg (montagne de la loi), près du lac de Thingvellir.

Pendant plusieurs siècles, l'Islande conserva son indépendance. En 1260 elle passa sous la domination de la Norvège et en 1380 sous celle du Danemark.

La domination danoise fut fatale au pays, qui déclina rapidement à tous les points de vue. L'Althing, dissous en 1800, ne fut rétabli qu'en 1843 ; ses membres étaient

Digitized by Google

nommés exclusivement par le gouvernement. A la suite d'une longue lutte que rappelle le home-rule irlandais, l'Islande obtint, le 2 janvier 1871, une loi qui déclara l'autonomie et attribua au pays la direction de ses affaires particulières. Le 5 janvier 1874, la nouvelle Constitution fut décrétée. Elle fut le signal d'une ère de prospérité.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le parti national travaille activement pour obtenir une revision dans un sens plus démocratique.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google